



NOTE D'INFORMATION POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS

Le Trial Club de Marcoussis a pour but de permettre à ses membres de participer aux compétitions organisées par les deux fédérations auxquelles il est affilié, la FFM et l'UFOLEP, et de pouvoir s'entraîner sur le terrain qui lui est réservé et qui est agréé par les fédérations sus citées.

En conséquence les membres du club doivent obligatoirement avoir adhéré à l'une de ces deux fédérations, et être à jour de leurs cotisations.

La municipalité de Marcoussis permet au club la pratique du trial au sein du complexe sportif du Grand Parc sur un terrain partagé avec le club des Archers avec des zones balisées spécifiquement dédiées à chacune de ces pratiques et qu'il convient, bien sûr, de respecter scrupuleusement.

Le Grand Parc étant ouvert au public il convient aussi d'éviter au maximum les nuisances pouvant occasionner une gêne pour les promeneurs et le voisinage. Donc, adopter une circulation apaisée sur le chemin et avoir des motos en bon état de marche, limitant les émissions sonores et polluantes.

La police municipale et la gendarmerie pouvant y effectuer des contrôles sur les motos, celles-ci doivent être en règle et les pilotes porteurs de leur carte du club ou de leur licence.

Pour des raisons évidentes les pilotes doivent obligatoirement être équipés des éléments élémentaires de sécurité, à savoir casque bottes et gants, lors de la pratique de la moto. Il est recommandé de ne pas s'entraîner seul et d'avoir avec soi un portable pour pouvoir éventuellement prévenir les secours (18)

Les jours où la pratique de la moto est autorisée au Grand Parc sont les lundis, mercredis, samedis et dimanches.

Le club ayant la responsabilité de l'aménagement et de l'entretien du terrain ainsi que de l'organisation de plusieurs épreuves sportives, chaque membre doit s'engager à participer au moins une fois par an à ces activités dont le calendrier est donné en début d'année ou peut se retrouver sur le site internet du club.

Cette participation est indispensable pour que ces tâches ne soient pas systématiquement effectuées par les mêmes, ce qui entraînerait à terme l'épuisement de leurs bonnes volontés et remettrait en cause l'existence même du club.

Pour toute information complémentaire contacter le bureau du club en envoyant un courriel à l'adresse suivante :

trialclub.marcoussis@laposte.net